

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 A 19 H

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le 27 mars 2024 en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU, maire de Puceul.

Vote du budget primitif 2024

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi qu'il suit :

➤ Budget principal

En section de fonctionnement : 1 584 441,46 €

En section d'investissement : 1 666 371,97 €

➤ Budget annexe assainissement

En section d'exploitation : 124 985,42 €

En section d'investissement : 65 146,09 €

Attribution de compensation négative à verser à la Communauté de communes de Nozay en 2024

Part de la commune de Puceul : – 57 574,88 € en 2024

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,93 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	58,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	21,04 %

Subventions et participations à verser en 2024

Cotisations

Association des Maires de France (AMF)	297,73 €
Association des Maires Ruraux de France (AMRF)	100,00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	288,00 €
POLLENIZ (organisme à vocation sanitaire pour le végétal)	236,29 €

Frais de fonctionnement des écoles publiques

Nozay : 6 élèves en maternelle : 1 241,14 €/élève et 13 élèves en primaire : 570,41 €/élève

Saffré : 3 élèves en maternelle : 1 409,96 €/élève et 7 élèves en primaire : 450,63 €/élève

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de PUCEUL : 5 000 €

Frais de fonctionnement des écoles privées

La commune verse une participation pour les enfants domiciliés à Puceul fréquentant l'école St Joseph de Puceul, ainsi qu'il suit :

- 1 238,00 €/élève en classe de maternelle
- 650,00 €/élève en classe primaire

Il a été convenu de verser la même participation à l'école Ste Marie de Nozay : 3 élèves en classe primaire

Cimetière : travaux sur le monument aux morts

Pour faciliter l'accès du matériel des marbriers au plus près des tombes autour du monument aux morts, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société HORTUS de Divatte sur Loire pour un montant de 10 320,00 € TTC, pour les travaux d'abaissement du monument au sol, en supprimant son socle.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Le Maire,

Claire THEVENIAU